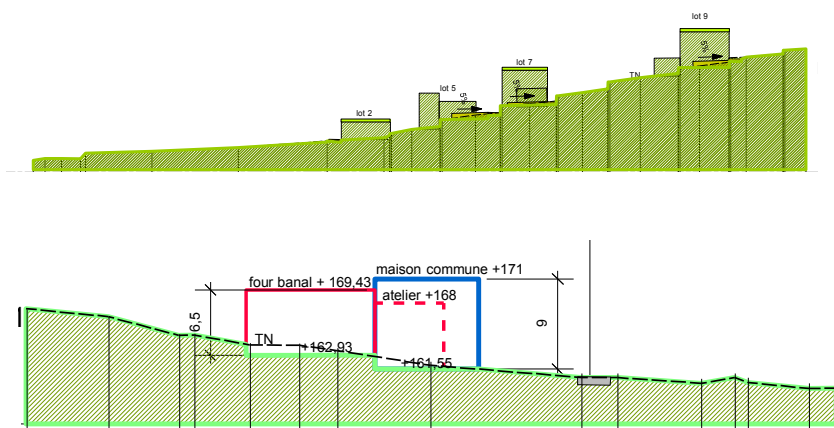


Logique hydraulique

Les terrains concernés par l'opération présentent une logique hydraulique & géologique qui a fortement influencé l'aménagement de la zone.

Il s'agit :

- **de la formation géologique globale** de la zone : la zone récupère l'eau en amont. L'ensemble des courbes de niveaux assure la déclivité naturelle vers le chemin « le Claux » qui les mène jusqu'au collecteur agricole, en limite de parcelle.
- **des vestiges d'aménagements agricoles**, en terrasses suivant les courbes de niveaux. Ce travail de terrain a permis de définir les zones de construction ainsi que les implantations des futures constructions.



Ces caractéristiques ont été intégrées par les aménageurs dans **le plan de composition d'ensemble** notamment au travers des éléments suivants :

- **le projet** est établi en cascade, il reprend les emplacements et la forme des anciennes « restanques », tout en conservant en « naturel » la majeure partie de l'espace global du projet d'aménagement. Les parcelles privées mesurent 300m² chacune, elles sont toutes installées sur les terrasses, et couvrent principalement la partie est du terrain. La zone recolonisée par les boisements dus à l'enfrichement est conservée au titre de sa valeur vis-à-vis de la biodiversité.
- **La voirie** est limitée à sa plus simple expression : 4 mètres d'empattement, en limite Est du terrain afin de limiter l'effet « cicatrice » dans les terrasses en vue éloignée.
- **Le projet s'installe sur une aire de 8000m², dont 50% demeurent non constructibles et sont traités en espace verts : potagers, vergers, aires de jeux, aires naturelles et n'a donc pas de bassin de rétention.** Tous les aménagements de type parking, voirie piétonne, voirie interne sont traités en revêtement poreux. Il est à noter que les pétitionnaires sont limités dans leur constructibilité à 180 m² par parcelles, soit au maximum 1800 m² de surface imperméabilisée. Nonobstant l'imperméabilisation, les toitures seront partiellement traitées en couverture végétale, les eaux de pluie étant par ailleurs récupérées collectivement et gérées globalement, et stockées en vue de l'arrosage des zones cultivées.